



Visite médicale de reprise

Par **josydu69**, le **17/09/2012** à **19:27**

Bonjour,

Je reprends mon travail à temps plein après deux ans d'arrêt maladie. D'octobre 2010 à Mars 2011, en arrêt complet. Reprise en mi-temps thérapeutique de Mars 2011 à Juillet 2011, puis à nouveau arrêt complet jusqu'en février 2012. Reprise en mi-temps thérapeutique en Février 2012. Aujourd'hui, contrainte pour ne pas être en invalidité de reprendre à temps plein. J'ai repris depuis 6 jours mais n'est toujours pas été convoquée par la Médecine du Travail. Est-ce légal ? Si je ne suis pas convoquée dans les 2 jours (période de 8 jours) puis-je ne pas me rendre à mon travail ? Ces arrêts résultent d'une dépression dûe à mes conditions de travail et durant ces 2 ans j'ai été hospitalisée 3 fois. Aujourd'hui, je vais travailler "la boule au ventre", sans que personne n'est validée ma reprise. Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **17/09/2012** à **21:04**

Bonjour,

Normalement, lors de la reprise en temps partiel thérapeutique en février 2012, je présume que vous avez eu la visite auprès du Médecin du Travail pour qu'il donne son accord...

Par **josydu69**, le **18/09/2012** à **06:29**

Bonjour, effectivement j'ai eu une visite en Février 2012 lors de ma reprise à mi-temps. Aujourd'hui, reprenant à temps plein, il serait logique que je sois à nouveau convoquée. Mon problème est de savoir si je me mets en faute en n'allant pas travailler dès lors que je n'ai pas eu cette visite dans le délai légal.
Cordialement

Par **P.M.**, le **18/09/2012** à **08:42**

Bonjour,

Logique oui, sans doute, mais a priori pas obligatoire et donc vous ne pourriez pas vous référer à un délai légal, en revanche vous pourriez demander à passer une visite auprès du Médecin du Travail...